



---

## **Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : stratégie et plan d'action mondiaux**

### **Rapport du Secrétariat**

1. Dans sa résolution WHA59.24 sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique, la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de constituer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action mondiaux pour fournir un cadre à moyen terme fondé sur les recommandations de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique, stratégie et plan d'action qui doivent notamment avoir pour objectifs d'assurer une base plus solide et durable pour les activités essentielles de recherche-développement en santé axées sur les besoins qui intéressent des maladies touchant de manière disproportionnée les pays en développement, de proposer des objectifs et des priorités clairs pour la recherche-développement et d'estimer les besoins financiers en la matière.

2. Les Etats Membres se sont réunis lors des sessions du groupe de travail en décembre 2006, novembre 2007 et avril 2008. De plus, des consultations régionales ont été organisées dans toutes les Régions entre août et octobre 2007 pour examiner le projet de stratégie et de plan d'action mondiaux. Les travaux du groupe de travail, auxquels ont également participé des experts, des entités et des organisations non gouvernementales concernées, ont été présentés à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2008.<sup>1</sup> Dans la résolution WHA61.21, l'Assemblée de la Santé a adopté la Stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et les parties du Plan d'action ayant fait l'objet d'un accord.

3. Dans cette résolution, le Directeur général était prié, entre autres, de prendre une série de mesures immédiates et à moyen terme pour, notamment, achever de mettre au point les composantes en suspens du plan d'action, préparer un programme de démarrage rapide et créer un groupe de travail d'experts à durée limitée, axé sur les résultats, et de faire rapport sur ces mesures. Le présent rapport rend compte de ces activités.

4. Les composantes en suspens du plan d'action, notamment les calendriers, les indicateurs d'avancement et l'estimation des besoins financiers, ont été définitivement arrêtées. Le Secrétariat s'est fondé sur les éléments d'orientation fournis par les Etats Membres au groupe de travail intergouvernemental pour finir de mettre au point une série d'indicateurs qui permettront de suivre globalement la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux. Le cas échéant, ces

---

<sup>1</sup> Document A61/9.

indicateurs ont été couplés à d'autres mécanismes de suivi existants. Les indicateurs d'avancement proposés sont présentés dans un document parallèle.<sup>1</sup> Le Secrétariat a également calculé les coûts pour estimer les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action. Pour cela, il s'est inspiré au besoin du travail effectué antérieurement pour calculer les coûts d'autres plans d'action de l'OMS. Le calendrier proposé et l'estimation des besoins financiers sont présentés dans un autre document parallèle.<sup>2</sup>

5. Le Secrétariat a amorcé le programme de démarrage rapide pour appliquer un certain nombre de mesures spécifiques de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux qui relèvent de la responsabilité de l'OMS. Avant cela, les activités en cours dans l'ensemble de l'Organisation avaient été passées en revue pour déterminer celles qui contribuent à la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan. Les autres activités entreprises en 2008 au titre du programme de démarrage rapide ont globalement consisté à : i) cartographier les activités mondiales de recherche-développement, mettre en lumière les lacunes de la recherche et fixer les priorités de la recherche ; ii) soutenir la recherche-développement et promouvoir l'établissement de normes concernant la médecine traditionnelle dans les pays en développement ; iii) développer et renforcer les moyens de réglementation des pays en développement ; et iv) élaborer un cadre de suivi et de notification. En outre, le Secrétariat collabore avec le Global Forum for Health Research à la création d'une base de données qui recense les sources possibles de financement de la recherche-développement.

6. Le Directeur général a constitué un groupe de travail d'experts à durée limitée axé sur les résultats. Représentatif des Régions, ce groupe se compose de décideurs et d'experts techniques reconnus au niveau international dans les domaines de la santé publique, des sciences biomédicales, de la finance et de l'économie. D'autres experts seront en outre invités à apporter leur témoignage de spécialistes et à participer aux sessions du groupe de travail pour certaines questions.

7. Des éléments essentiels de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux, comme la hiérarchisation des besoins en matière de recherche-développement, la promotion de la recherche-développement, la création et le renforcement du potentiel d'innovation, le transfert de technologie, la promotion de mécanismes de financement durables et la mise en place de systèmes de suivi et de notification, sont clairement liés au projet de stratégie de l'OMS pour la recherche en santé.<sup>3</sup> Les aspects pertinents de la Stratégie mondiale ont par ailleurs été pris en compte dans le projet de stratégie pharmaceutique de l'OMS pour 2008-2013.

8. Les activités entreprises dans les domaines de la propriété intellectuelle et du commerce sont coordonnées avec celles d'autres organisations internationales intergouvernementales intéressées, dont la CNUCED, l'OMC et l'OMPI, et visent à renforcer les capacités, à faciliter l'échange d'informations et à fournir un appui de nature technique et politique aux Etats Membres. Ces activités sont guidées par la Stratégie mondiale et les résolutions de l'Assemblée de la Santé sur la question. Un rapport sur les activités du Secrétariat a également été présenté au Conseil OMC des Aspects des Droits de Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce.<sup>4</sup> Des réunions de haut niveau ont été organisées entre les dirigeants de la CNUCED, de l'OMC, de l'OMPI et de l'OMS pour discuter de la Stratégie mondiale et d'une éventuelle collaboration interinstitutions pour faciliter sa mise en oeuvre.

---

<sup>1</sup> Document EB124/16 Add.1.

<sup>2</sup> Document EB124/16 Add.2.

<sup>3</sup> Document EB124/12.

<sup>4</sup> Document IP/C/W/516/Add.1.

9. La Stratégie et le Plan d'action mondiaux ont également été présentés et examinés lors de plusieurs forums et réunions de haut niveau, notamment le Congrès de l'OMS sur la médecine traditionnelle (Beijing, 7-9 novembre 2008) et le Forum ministériel mondial sur la recherche en santé (Bamako, 17-20 novembre 2008).

10. Tous les comités régionaux ont examiné la Stratégie et le Plan d'action mondiaux en 2008. Le Comité régional des Amériques a adopté une résolution dans laquelle il invite instamment les Etats Membres à encourager l'action au niveau régional.<sup>1</sup>

11. Le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (African Network for Drugs and Diagnostics Innovation) a été créé en octobre 2008 avec l'appui du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et de plusieurs institutions africaines. Il vise à promouvoir et à soutenir l'innovation entreprise sous la direction de pays africains en matière de recherche-développement et à contribuer au développement des capacités et des infrastructures en Afrique. Les activités du Réseau en faveur de l'innovation en Afrique pourraient contribuer à la mise en oeuvre, au niveau régional, de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux.

## **MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

12. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Résolution CD48/R.15.